

COMITE SYNDICAL
Séance du 16 janvier 2020

DELIBERATION n°2020-02

Rapporteur : M. le Président

OBJET : Dépenses d'investissement : utilisation des dépenses imprévues

La procédure relative à l'utilisation des dépenses imprévues inscrite au budget primitif autorise M. le Président à effectuer des virements du chapitre dépenses imprévues aux autres chapitres à l'intérieur de la même section. Le mandat afférent à la dépense imprévue est imputé à l'article correspondant à la dépense, auquel est joint une décision budgétaire de l'ordonnateur, transmise au représentant de l'Etat et portant virement de crédits.

Dès la première session de l'assemblée délibérante qui suit l'ordonnancement de la dépense, le Président doit rendre compte au Comité Syndical de l'utilisation des dépenses imprévues.

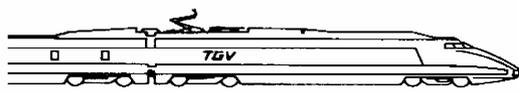
M. le Président a eu recours à l'utilisation des dépenses imprévues afin de permettre de restituer en fin de location à des locataires de locaux loués au SMAT leur dépôt de garantie. En effet, les mouvements ont été plus nombreux que les années précédentes et les crédits inscrits à cette fin lors du Budget Primitif se sont révélés insuffisants en fin d'exercice.

Cela se traduit par le mouvement suivant à la section d'investissement (dépenses) :

- - article 020 - dépenses imprévues : - 4 650 €
- - article 165 – restitution des dépôts de garantie : + 4 650 €

Je vous remercie de bien vouloir prendre acte de cette utilisation des dépenses imprévues.

ADOPTÉE



Extrait du Registre des Délibérations ***du Comité Syndical***



SEANCE DU JEUDI 16 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 16 Janvier à 14 heures, les membres du Comité Syndical, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le Jeudi 9 Janvier 2020 se sont réunis salle de Le Mans Innovation, 57 Boulevard Demorieux au Mans, sous la Présidence d'Olivier BIENCOURT, Président du Syndicat Mixte.

Sont présents :

Olivier BIENCOURT - Patricia CHARTON - Thierry COZIC – Catherine GOUHIER – Claude JEAN - Gilles JOSSELIN - Jean-Marc LAFFAY – Dominique LE MENER - Didier REVEAU – Véronique RIVRON - Jean-François SOULARD.

Absents et excusés :

Anne BEAUCHEF - Alexis BRAUD - Vanessa CHARBONNEAU - Patrick DESMAZIERES - Gilles LEPROUST - Noël PEYRAMAYOU – Christophe ROUILLON - Olivier SASSO.- Dominique AMIARD.

Votes par procurations :

*Noël PEYRAMAYOU a donné pouvoir à Jean-Marc LAFFAY
Patrick DESMAZIERES a donné pouvoir à Didier REVEAU*

M. Claude JEAN remplit les fonctions de Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du Jeudi 28 Novembre 2019 est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance.

Le décompte des voix sur chaque question soumise au vote du Comité Syndical a été effectué conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat modifié par arrêté préfectoral du 14 août 2018.